Le billet tessinois

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **3 (1957)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE BILLET TESSINOIS

De Chiasso jusqu'à Airolo on n'a fait, ces temps derniers, que parler de la nouvelle loi électorale qui, déjà au moment de sa parution, avait fait énormément de bruit. Nous sommes toujours sur le thème de la corruption électorale que cette loi aurait voulu combattre sans merci, mais qui n'a pas été complètement déracinée même avec des « circoletti » sur le bulletin de vote, faits avec les crayons gras de l'Etat. La preuve est que la justice tessinoise, récemment alarmée, a puni, il y a de ça 2 mois, et avec une sentence en bonne et due forme des Assises Correctionnelles de Mendrisio, un des cas les plus voyants. D'autre part, la Section tessinoise de la Nouvelle Société Helvétique a organisé à Lugano un débat public, un « Processo » en règle, dirigé par le juge d'appel Maître Luvini où il y avait une partie civile, un défenseur, des jurés pour s'occuper d'une accusée absolument exceptionnelle : — La loi électorale du 25 février 1954.

Le Canton tout entier a suivi les débats au cours desquels on entendit les « voix célèbres » du Forum Tessinois. Malheureusement il n'y eut aucune proposition concrète pour l'amélioration ou le changement de la « legge capestro », ainsi qu'on l'appelle chez les adversaires acharnés. Et, c'est une chose compréhensible, car les partis « historiques », libéral, conservateur, socialiste, au temps de son introduction, avaient chaleureusement appuyé le nouveau système de vote.

Ce qui permet ainsi à la Section tessinoise de la N.S.H. d'ouvrir prochainement un concours pour un nouveau projet de loi électorale... Il faudra faire des propositions très claires et qui devraient éliminer toute discussion, selon la N.S.H. : mais sera-ce possible ?

★ ★ ★

Un problème, qui a mis le feu aux poudres de la « passionaccia politica » tessinoise, ce fut l'achat des Thermes de Stabio voté par le Grand Conseil et qui devrait, en principe, coûter à l'Etat, la somme de 800 mille francs, mais qui, en réalité, sera de deux millions. Ce fut un raffut de première classe, chers amis tessinois de Paris, et, comme réaction initiale aux agissements de l'Etat « bagnino », une campagne de presse des plus vigoureuses, avec chiffres à l'appui et une sérieuse étude sur les possibilités de l'exploitation (qui est franchement déficitaire, car les fameux Bagni Solforosi di Stabio ne valent pas grand'chose et en plus ils sont dans un piteux état), a ouvert les yeux même aux aveugles. Il y eut 12.500 signatures au Référendum, au lieu des 5.000 nécessaires ; mais il y aura encore bien de salive et d'encre gâchées avant la votation... L'évidence est des fois difficile à avaler.

★ ★ ★

En marge des manifestations pour le 75e anniversaire du Tunnel du Gothard, un problème, qui était depuis quelque temps tombé en léthargie, a rebondi dans les conversations privées et officielles. Ce fut à la Pro Leventina de donner le départ avec un communiqué issu après des pourparlers avec de puissants groupes d'Italie du Nord et, ensuite, à d'autres de nature privée. Ce communiqué « recommande » aux autorités fédérales et cantonales (surtout à ces dernières) de réexaminer le problème du percement du deuxième tunnel (le routier) du Gothard, « voie naturelle qui réunit le Nord au Sud de l'Europe ».

Voilà qui va encore faire du bruit chez nos amis de Suisse romande et des Grisons, surtout parce que Pro Leventina demande aux autorités tessinoises « de ne donner aucun appui ni moral ni matériel à d'autres passages alpins ou à la construction d'autres tunnels avant que ses revendications ne soient reçues et le problème du nouveau percement du Gothard, résolu. Qu'est-ce qu'on va entendre du côté du Mont Blanc, du Saint-Bernard et du Saint-Bernardino ?...

★ ★ ★

Les Grisons, en tout cas, ne restent pas inactifs et, dans une récente réunion à Bâle, justement dédiée au problème des Chemins de Fer Rhétiques, les nombreuses personnalités présentes ont « souhaité », dans un communiqué plein d'énergie, que les Autorités fédérales devraient aider le Canton en appuyant surtout ses revendications ferroviaires au nom de la justice et de la solidarité. Donc, en introduisant ces Chemins de Fer dans le réseau fédéral, et avec une normale égalisation des tarifs.

C'est un problème auquel les autorités de la Confédération n'ont pas encore accordé trop d'importance.

★ ★ ★

Il y aurait un autre problème aussi épineux que ceux dont je vous ai parlé, mais, comme aujourd'hui, j'ai été vraiment un peu trop sérieuse dans ce billet, je le remets à une autre fois. Il s'agit d'autoroutes et routes, ainsi que d'aéroports... Mais loin de nous ces préoccupations ! Parlons plutôt de vacances, en ces belles journées de commencement de l'été et pensons aux fleurs et au tourisme. Pensez aux vacances ! Et si vous venez dans le Tessin et que vous vouliez vous renseigner avant le départ, toutes les Pro des villes et grosses bourgades du Tessin sont à votre disposition. Pro Lugano, Locarno, Bellinzona, etc., etc., et allez aussi boulevard des Capucines, à Paris, au 37 ! (Oh, oui, réd.). On vous dira tout. Au revoir, donc, aux bords des lacs Ceresio et Verbano, sur les remparts de Bellinzona, au quai d'Ascona, de Morcote, à Olivone ou aux pieds du Gothard...

Bonnes vacances à qui s'en va et bon voyage.

Elsa FRANCONI-PORETTI.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, Xe. C.C.P. Messager suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 500
IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 91.126. — Dépôt légal : II-1957 N° 29/1957

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.